



Conciliation vie familiale et professionnelle : l'Europe fait un pas en avant

Hier, le Parlement européen a voté, par 490 voix sur 620, la directive Équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants. Après sa ratification finale par le Conseil européen, ce texte, qui a déjà fait l'objet d'un [accord de "trilogie" entre le Conseil, le Parlement et la Commission](#), bénéficiera aux familles de tous les pays de l'Union européenne.

Même si le texte final est moins ambitieux que la proposition initiale de la commission, il rend possibles, en France, des avancées significatives :

- pour les **aidants familiaux** en emploi (5 jours de congés par an),
- pour **tous les salariés parents** pour concilier leur emploi et leurs responsabilités familiales (avec le "droit de requête" auprès de leur employeur),
- pour **de nombreux parents en congé parental** (au moins 2 mois devront être indemnisés à un niveau permettant le partage entre parents).

Une reconnaissance de l'importance de la vie familiale

C'est aussi la reconnaissance, à l'échelle d'un continent, de l'importance de la vie familiale. Ainsi la norme d'un congé paternité indemnisé, qui existe déjà en France, est maintenant ancrée dans le droit européen. Les débats ont montré qu'une meilleure conciliation favorisait la réalisation du désir d'enfant.

L'UNAF, qui défend depuis deux ans ce texte, porté à Bruxelles par la COFACE Families Europe, et soutenu par des dizaines d'organisations familiales en France, formulera des propositions de transposition de ce texte. En attendant, il y a urgence à repenser l'organisation de l'accueil de la Petite enfance au regard des derniers chiffres toujours aussi médiocres publiés par l'observatoire national de la petite enfance de la CNAF. La préparation du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2020 doit être l'occasion pour le Gouvernement d'amorcer une vraie rénovation du congé parental.

Voir aussi :

- [L'analyse de la COFACE](#)
- [Le rapport 2018 de l'Observatoire national de la petite enfance.](#)